

COVID-19, un objectif pour l'ASRL : assurer la continuité d'accompagnement des personnes vulnérables

L'ASRL s'est mise en ordre de marche pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositions et consignes requises par cette crise exceptionnelle. Cela en se fondant sur les valeurs associatives d'humanisme, d'engagement et de solidarité. Les lignes directrices de l'ASRL sont :

D'accompagner au mieux les personnes les plus vulnérables et les plus isolées socialement et familialement

De préserver la santé de chacun pour mieux préserver la santé de tous

De concentrer les énergies sur les questions et les problèmes essentiels

D'établir des plans de continuité de l'activité en priorisant les personnes les plus fragiles

Les dispositions prises au sein des établissements et services sont conformes aux décisions du gouvernement. Elles se réajustent au quotidien, heure par heure. L'ensemble des professionnels, les équipes de direction et la direction générale sont mobilisés et engagés pour protéger les personnes accompagnées et ce malgré les difficultés rencontrées (renforcement de la sécurité sanitaire, difficulté d'approvisionnement en moyens de protection et en produits médicaux, anxiété des personnes accompagnées, des professionnels et des familles, ...).

Quelle organisation mise en place ?

L'ASRL a mis en œuvre une organisation spécifique en vue de garantir un fonctionnement optimal au soutien des personnes accompagnées, des familles et des professionnels :

1- **Création d'un comité de pilotage de crise**, facilitant le relai d'informations et organisant les services au plus près et de la façon la plus réactive possible pour les Directions d'établissements.

2- **Création d'une cellule de coordination COVID19** permettant un pilotage, une veille et un soutien au service de l'ensemble des personnes accompagnées et des professionnels œuvrant dans les établissements et services de notre association.

3- **Renforcement des comités de Direction ASRL**, visant à favoriser la continuité des accompagnements, évoquer les besoins et difficultés quotidiens enfin assurer la transversalité la plus efficiente par notamment la mutualisation des ressources.

4- **Mise en place d'une plateforme de mise à disposition des professionnels de l'ASRL** visant à organiser la mobilité des personnels d'une structure sur l'autre en fonction des besoins émanant au fur et à mesure et dans le souci de préserver les ressources dans la durée.

5- **Création d'une cellule psychologique et d'action sociale** à destination des professionnels, personnes accompagnées, familles pour permettre la continuité des accompagnements et lutter contre la forte dimension anxiogène de la situation.

6- **Une organisation adaptée par établissements et services** afin d'assurer une continuité d'accompagnement et à prendre contact avec chacune des familles pour évaluer le besoin, recueillir les problématiques apporter écoute, conseils et réponses les plus adaptées possibles.

A propos de l'ASRL

L'ASRL, Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France, fondée le 3 Décembre 1959, compte aujourd'hui 43 établissements et services répartis sur les Hauts-de-France. Dans le respect de leur projet personnel, l'ASRL accompagne vers leur pleine citoyenneté plus de 4000 enfants, adolescents et adulte :

- En situation de handicap (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique, ...)
- En risque ou en situation de fragilité sociale, familiale et/ou personnel (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Pour en savoir plus sur l'ASRL:

Bruno MASSE, Directeur général

bmasse@asrl.asso.fr ou 03 20 14 92 30

Site web de l'association : www.asrl.asso.fr